



POLICE NATIONALE

LA POLICE NATIONALE,

**150 000
PERSONNELS
PASSIONNÉS PAR
LEUR
MÉTIER**



La Police nationale, fidèle à sa devise «**pro patria vigilant**» (Pour la patrie, ils veillent) a pour mission la protection des citoyens et des territoires.

Elle intervient **24 heures sur 24** et exerce ses missions sur l'ensemble du territoire national.

Les 150 000 femmes et hommes composant la Police nationale (policiers, personnels administratifs, techniques et scientifiques, réservistes) sont recrutés selon des critères exigeants.

Ses personnels partagent des valeurs d'engagement au service du public, de dépassement de soi, souvent au péril de leur intégrité physique, de passion commune pour la recherche de la vérité, de cohésion et d'esprit d'équipe.

PLUS DE 100 MÉTIERS D'EXCELLENCE

La Police nationale a pour mission la **protection des personnes et des territoires contre toutes les formes de menace** : délinquance générale, criminalité organisée, terrorisme, lutte contre l'immigration irrégulière, cybercriminalité. Elle est à la fois polyvalente et spécialisée, notamment dans le règlement des crises aiguës et dans la lutte contre les formes sophistiquées de délinquance.

L'évolution des formes de délinquance, des enjeux de sécurité et la recherche d'une efficacité opérationnelle conduisent la police à s'adapter en permanence, à innover, à anticiper en modernisant ses moyens. À cette fin, elle se dote de matériels de pointe et développe de nouvelles technologies de sécurité.

Au total, la Police nationale rassemble plus de 100 métiers d'excellence (policier de police-secours, motocycliste, cyber criminalisticien, policier

spécialisé dans la fraude documentaire, policier dans une section de protection et d'intervention, enquêteur spécialisé pour la protection de la famille, opérateur du RAID, garde ambassade à l'étranger, policier spécialisé dans la protection des personnalités, VTIste de la police, enquêteur en antiterrorisme, personnel d'accueil en commissariat, policier de renseignement, technicien de la police technique et scientifique, policier en compagnie républicaine de sécurité,...) répartis en **9 domaines** :

- › LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE
- › L'INVESTIGATION
- › LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE
- › LE RENSEIGNEMENT
- › L'ORDRE PUBLIC
- › LA SÉCURISATION DES FRONTIÈRES
- › LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
- › LE CONTRÔLE INTERNE
- › LES FONCTIONS SUPPORTS

LES VALEURS ET LES RÈGLES

Personnels du ministère de l'Intérieur, les policiers appartiennent à la fonction publique d'État. Le statut général de cette dernière fixe **leurs droits** :

- › ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX EMPLOIS
- › CONTINUITÉ DANS L'EMPLOI

et obligations :

- › DE DÉSINTÉRESSEMENT
- › DE SERVICE ET D'OBÉISSANCE HIÉRARCHIQUE
- › DE DISCRÉTION ET DE RÉSERVE

Leurs actions s'inscrivent dans un cadre républicain et dans le respect de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la constitution, des conventions internationales et des lois.

De par leur statut spécial, ils ne disposent pas du droit de grève.

Ils sont soumis à un **code de déontologie** rappelant notamment :

- › LA LOYAUTÉ ENVERS LES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES
- › LA DIGNITÉ, L'INTÉGRITÉ ET L'IMPARTIALITÉ
- › UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE
- › LE RESPECT ABSOLU DES PERSONNES
- › UN DEVOIR D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES INDIVIDUS ET DE LA COLLECTIVITÉ
- › UNE OBLIGATION DE RÉSERVE ET UNE ASTREINTE AU SECRET PROFESSIONNEL
- › L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DE L'EXÉCUTION DES MISSIONS CONFÉÉES.

**Dévouement
Courage
Intégrité**

LES MISSIONS

LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Socle du métier de la Police nationale, la sécurité des personnes, des biens et des institutions est assurée, à titre préventif et répressif, dans les zones les plus urbanisées par une présence dynamique et visible sur la voie publique. Prise en charge des victimes, accueil du public, réception des appels 17, intervention Police-Secours, surveillance de la voie publique sont des missions effectuées, de jour comme de nuit, par des équipages polyvalents ou des brigades spécialisées (brigade anti-criminalité, unité canine, brigade motocycliste, équipe VTT, brigade équestre). La lutte contre l'insécurité routière est aussi une préoccupation constante des policiers.

L'INVESTIGATION

Elle a pour objet la constatation des infractions à la loi pénale, la recherche de leurs auteurs et des éléments de preuve nécessaires à la qualification des faits, à l'identification des auteurs et à la manifestation de la vérité. Elle est opérée par des agents et officiers de police judiciaire, sous le contrôle des magistrats en tous domaines : atteintes aux personnes et aux biens, trafics de toute nature, anti-terrorisme, cybercriminalité, fraude documentaire, etc.

LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Elle procède à des analyses dans des domaines aussi variés que la balistique, la physico-chimie, la biologie, les incendies et explosifs, la toxicologie, les produits stupéfiants, et concourt ainsi à l'établissement de la preuve dans le cadre des enquêtes de police. La police technique et scientifique gère en outre les fichiers nationaux de police : empreintes digitales, génétiques, etc.

LE RENSEIGNEMENT

Le service central du renseignement territorial a pour mission assurer l'information des autorités gouvernementales, déceler et prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la Nation ou à la souveraineté nationale.

L'ORDRE PUBLIC

La direction centrale de la sécurité publique assure le maintien ou le rétablissement de l'ordre public sur l'ensemble de ses zones de compétence avec le renfort des compagnies républicaines de sécurité (CRS). Ces dernières participent par ailleurs aux opérations de secours en haute montagne.



LA SÉCURISATION AUX FRONTIÈRES

Elle consiste à contrôler les passagers se présentant dans les aéroports, ports et gares internationaux. Plus généralement et sur l'ensemble du territoire, elle s'élargit à la lutte contre l'immigration irrégulière et ses filières organisées, la fraude documentaire et l'emploi d'étrangers sans titre de séjour. Cette mission de sécurité s'opère également dans la sécurisation du réseau ferré et le contrôle de la mise en œuvre des mesures de sûreté dans les transports internationaux.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Sur le territoire national, la Police nationale gère les canaux officiels de la coopération policière internationale (Interpol, Europol et Schengen). À l'étranger, au travers d'une projection effective dans plus de 150 pays, la coopération internationale vise à renforcer la coordination opérationnelle entre acteurs de la sécurité intérieure. Elle permet de protéger les intérêts de la France et des Français, notamment contre la criminalité transfrontalière et obtient un retour en sécurité intérieure.

LE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle du fonctionnement des services de la Police nationale est exercé à la fois par les différentes directions et l'inspection générale de la Police nationale, chargée de l'audit interne et de l'animation du pilotage du contrôle interne et de la maîtrise des risques. Les manquements ou les infractions commises par les policiers donnent lieu à des enquêtes administratives et judiciaires qui peuvent conduire à des sanctions administratives ou pénales.

LES FONCTIONS SUPPORTS

L'exercice de toutes les missions précitées suppose la mise à disposition des services de police de moyens humains, financiers et logistiques parfaitement adaptés.





– IGPN –
INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

Contrôle l'action des policiers et l'activité des services et participe à l'amélioration du fonctionnement de la Police nationale.



– DCCRS –
DIRECTION CENTRALE DES COMPAGNIES
RÉPUBLICAINES
DE SÉCURITÉ

Exécute les missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre, de défense civile, de police et de sécurité.



– RAID –
RECHERCHE, ASSISTANCE,
INTERVENTION, DISSUASION

Intervient lors des crises complexes (forcenés, retranchés, prises d'otages) et lors d'arrestation d'individus dangereux et armés.



– DCSP –
DIRECTION CENTRALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Assure quotidiennement, au plus près de la population, une mission sécurité des personnes, des biens et des institutions, une mission de renseignement, ainsi que des actions préventives et répressives.



– DCPAF –
DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE
AUX FRONTIÈRES

Contrôle les flux migratoires et lutte contre l'immigration irrégulière, ses filières organisées, la fraude documentaire et l'emploi des clandestins.



– SDLP –
SERVICE DE LA PROTECTION

Assure des missions de protection rapprochée, de surveillance et de protection des bâtiments administratifs nationale



– SCPTS –
SERVICE CENTRAL DE LA POLICE
TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Pilote et valorise l'activité de la police technique et scientifique de la Police nationale en définissant ses doctrines et sa stratégie.



– DCPJ –
DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

Concourt à la prévention et à la répression du terrorisme ainsi qu'aux différentes formes de criminalité organisée et de délinquance spécialisée.



– DCI – DIRECTION DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE

Met en œuvre la politique étrangère de la France en matière de sécurité intérieure, au travers d'actions de coopération techniques, opérationnelles et institutionnelles.



– INPS –
INSTITUT NATIONAL
DE POLICE SCIENTIFIQUE

Établissement public regroupant notamment cinq laboratoires de police technique et scientifique.



– SAELSI –
SERVICE DE L'ACHAT,
DES ÉQUIPEMENTS
ET DE LA LOGISTIQUE
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIÈRE

Conçoit, achète, équipe et assure la logistique des matériels nécessaires à l'exercice des missions de la Police, de la Gendarmerie nationales et de la sécurité civile nationale.



– DCRFPN –
DIRECTION CENTRALE
DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
DE LA POLICE NATIONALE

Organise le recrutement et assure la formation de l'ensemble des personnels actifs, techniques et scientifiques de la Police nationale.



– DRCPN –
DIRECTION
DES RESSOURCES
ET DES COMPÉTENCES
DE LA POLICE NATIONALE

Administre la Police nationale dans les domaines des ressources humaines, de l'action sociale et de l'accompagnement des agents, et contribue au pilotage des finances pour l'ensemble des personnels et des services.



– ENSP –
ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE LA POLICE

Établissement public chargé d'une mission d'enseignement supérieur et de recherche nationale.



– ST(SI)² –
SERVICE DES TECHNOLOGIES ET DES
SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA SÉCURITÉ
INTÉRIÈRE

Conçoit et réalise les systèmes d'information et de communication « métier » indispensables à l'exécution des missions de la sécurité intérieure, en relation avec et au profit des directions opérationnelles.

PRÈS DE 150 000 PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE



LE COMMISSAIRE DE POLICE

Recruté par concours externe au niveau Master 2 (Bac +5),
il bénéficie d'une scolarité de 22 mois.

Assure la direction hiérarchique, fonctionnelle, organique et opérationnelle du service dont il a la charge; il a autorité sur l'ensemble des personnels qui sont affectés dans l'unité qu'il dirige auxquels il donne les directives et instructions leur permettant d'assurer ou de faire exécuter les missions. Définit les principes de l'action des services qu'il dirige, conformément aux orientations fixées sur le plan national, régional, départemental dans les domaines de compétence de sa direction.

L'OFFICIER DE POLICE

Recruté par concours externe au niveau Licence (Bac +3),
il suit une scolarité de 18 mois.

L'officier de police assure les fonctions de commandement opérationnel des services et d'expertise supérieure en matière de police et de sécurité intérieure.

Il peut être responsable de la sécurité d'un secteur de sécurité publique, en charge de missions de renseignement ou d'enquête, responsable de services de maintien de l'ordre.

Officier de police judiciaire, il conduit les enquêtes qui lui sont confiées ou dirige l'activité d'un groupe opérationnel ou d'une unité spécialisée.

Il est placé sous l'autorité des commissaires de police qu'il seconde ou supplée dans l'exercice de leurs fonctions.



LE GARDIEN DE LA PAIX

Passant un concours ouvert aux bacheliers, il bénéficie d'une formation de 12 mois,
alternant formation en école et stages
en service actif.

Généraliste de la police, le gardien de la paix travaille au plus près du public. Il porte aide et assistance aux personnes, prévient la délinquance ou poursuit les malfaiteurs. Son travail s'effectue dans des services d'enquête, de renseignement, dans des unités spécialisées (motocycliste, maître-chien, instructeur de tir, etc.), d'intervention ou encore de maintien de l'ordre.



L'ADJOINT DE SÉCURITÉ

Recruté sans exigence de diplôme à l'issue d'une sélection territorialisée, il suit une formation professionnelle de 12 semaines en école de police, complétée de 2 semaines de stage d'adaptation dans leur service d'affectation.

Exerçant ses fonctions dans le cadre d'un contrat une durée de 3 ans, renouvelable une fois, il assiste au quotidien les gardiens de la paix dans leurs missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale, d'assistance et de soutien aux personnes. Il concourt également à l'accueil et à l'information du public dans les commissariats, exécute des missions de surveillance et contribue au développement de la prévention en matière de sécurité.

LES PERSONNELS DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE

En matière de recherche des auteurs de crimes et délits, l'évolution actuelle consacre un basculement d'une culture de l'aveu à celle de la preuve. L'établissement de cette dernière par les services opérationnels nécessite la mise en œuvre de technologies et méthodes scientifiques. À cette fin, les ingénieurs, techniciens et agents spécialisés de la police technique et scientifique apportent leur expertise, de par les examens et analyses qu'ils réalisent dans leurs laboratoires et services spécialisés de l'identité judiciaire.



LES PERSONNELS TECHNIQUES AFFECTÉS DANS LES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE

Pour garantir le fonctionnement de ses services, la Police nationale recourt à différents corps de métiers techniques. Des tâches telles que l'imprimerie, les systèmes d'information et de communication, l'habillement, la restauration, la conduite automobile, l'entretien et la réparation des engins et véhicules à moteur, la logistique, la maintenance bâtimentaire peuvent être confiées à des personnels techniques (ouvriers d'État, adjoints techniques, ingénieurs, contrôleurs, techniciens), à des agents interministériels (infirmiers, chargés d'études documentaires) ou encore des personnels non titulaires de l'État (médecins, psychologues, informaticiens, traducteurs, etc.).

LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS AFFECTÉS DANS LES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE

Les personnels administratifs contribuent au soutien des missions opérationnelles de la police nationale. Les attachés d'administration de l'État, les secrétaires administratifs et les adjoints administratifs exercent principalement des fonctions de gestion administrative et financière, de gestion des ressources humaines, de soutien logistique et de formation.

CHIFFRES CLÉS

DE LA POLICE NATIONALE 2017



DIRECTEUR DES SERVICES ACTIFS



INSPECTEUR GÉNÉRAL



CONTRÔLEUR GÉNÉRAL



COMMISSAIRE GÉNÉRAL



COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE



COMMISSAIRE

COMMANDANT DIVISIONNAIRE



COMMANDANT DE POLICE



CAPITAINE DE POLICE



LIEUTENANT DE POLICE



MAJOR



BRIGADIER-CHEF



BRIGADIER



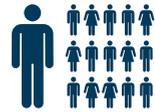
GARDIEN DE LA PAIX



STAGIAIRE



ADJOINT DE SÉCURITÉ



Près de **150 000** personnels de la Police nationale, policiers, personnels administratifs, techniques et scientifiques, et réservistes, dont **28 % de femmes**



1 transport de police technique et scientifique **chaque minute**
78 833 identifications de délinquants grâce à la PTS (traces génétiques et digitales)



6 interventions du RAID pour des prises d'otages permettant de mettre hors d'état de nuire **38 forcenés retranchés**
576 engagements du RAID partout en France permettant **407 arrestations** dont **144 liées au terrorisme**



Jusqu'à **188** personnalités protégées sur une journée par le SDLP



Plus de **3 000 000** crimes et délits

70 % de la délinquance générale
80 % de la grande criminalité



1 intervention de sécurité publique toutes les **10 secondes**



2 000 interventions en montagne par les policiers des Compagnies Républicaines de Sécurité



329 millions d'euros d'avoires criminels (habitations, numéraire, véhicules, bijoux...), **217 727** faux billets saisis



5 200 policiers en brigade anti-criminalité



873 points d'accueil du public

470 points d'accueil ouverts 24 heures sur 24



8 000 000 appels 17 en vue d'une intervention Police Secours



153 586 signalements traités par la plateforme PHAROS



303 filières d'immigration irrégulière démantelées



500 policiers cyber



1 600 000 d'abonnés sur l'ensemble des réseaux sociaux de la police



- Plus de **735 000** abonnés sur les comptes Facebook de la police
- Près de **570 000** abonnés sur les comptes Twitter de la police

EN 2018



Près de **8 000** personnes recrutées dans la Police nationale : **3 300** gardiens de la paix, près de **2 000** adjoints de sécurité et **1 500** personnels administratifs, techniques et scientifiques, **70** officiers et **56** commissaires



**DÉVOUEMENT
COURAGE
INTÉGRITÉ**

Pour toutes questions sur les concours, métiers
et carrières dans la Police nationale,
contactez le :

0800 22 0800

Service & appel
gratuits

SUIVEZ-NOUS SUR

devenirpolicier.fr - lapolicenationalerecrute.fr



@PoliceNationale



www.police-nationale.interieur.gouv.fr